

simple. clair. helvetia.
Votre assureur suisse

Adresse postale
Helvetia Assurances
Case postale 99
8010 Zurich

Modifier les données personnelles et le salaire

Employeur

Entreprise

Contrat n°

Salarié-e

Police no

Formule d'appel

- ☐ Madame
☐ Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance

La personne assurée est-elle en possession de sa pleine capacité de travail ou de gain?

- ☐ Oui
☐ Non

Remarque: si l'incapacité de travail ne nous a pas encore été déclarée, le formulaire «[Annonce d'incapacité de travail resp. de gain](#)» doit être fourni.

Remarque: si l'incapacité de travail ne nous a pas encore été déclarée, le formulaire «[Annonce d'incapacité de travail resp. de gain](#)» doit être fourni.

Modification

Modification effective au

☐ Nouveau salaire annuel et/ou nouveau degré d'occupation

Remarque: les ajustements de salaires et les modifications du degré d'occupation dont le début remonte à plus de 30 jours peuvent entraîner, le cas échéant, le paiement d'intérêts moratoires. Veuillez donc nous annoncer au plus vite les modifications affectant les primes.

Salaire annuel

Taux d'occupation en %

☐ Changement de catégorie de personnes

Nouvelle catégorie de personnes

☐ Changement d'unité d'organisation

Nouvelle unité d'organisation

☐ Changement de plan de prévoyance (libre choix du plan)

Remarque: possible uniquement au 01.01 de l'année suivante et dans la mesure où le libre choix du plan est prévu par le règlement.

Nouveau plan de prévoyance

☐ Nouvelle adresse

Rue

No

NPA

Lieu

Pays

☐ Nouvel état civil

Nouvel état civil

Date du mariage / de l'enregistrement du partenariat

☐ Changement de nom en cas de mariage/divorce

Nouveau nom

Confirmation employeur

☐ Je confirme par la présente que toutes les informations fournies sont conformes à la vérité.

La présente annonce a été saisie par

Prénom

Nom

Votre adresse e-mail pour d'éventuelles requêtes

Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation en vigueur.

Dans la prévoyance professionnelle obligatoire, les dispositions relatives à la protection des données de la LPP s'appliquent (art. 85a ss LPP). Les dispositions de la LPD s'appliquent en complément. C'est la LPD qui s'applique

à la prévoyance professionnelle uniquement surobligatoire (vous trouverez des informations à ce sujet, comme l'identité et les coordonnées des responsables, les finalités du traitement, etc. sur www.helvetia.ch/protectiondesdonnees).